



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Free	Arrdt	7 ^{eme}
Nom de site	16_BARBET_JOUY_75007	Numéro	75107_036_03
Adresse du site	16, rue Barbet de Jouy	Hauteur	R+5 (17,40 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Nouveau site 3G/4G (700, 900, 1800, 2100 et 2600MHz)		
Complément d'information			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	04/05/2017
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	12/05/2017
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	04/07/2017

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, l'opérateur s'est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut débit mobile (3G) et du très haut débit mobile (4G)
Détail du projet	Ce projet concerne l'installation de 3 antennes couvrant 3G et 4G (fréquences 700 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) orientées vers les azimuts 40°, 150° et 270°.
Tilts (degrés)	-6° (700 et 900MHz) et -4° (1800, 2100 et 2600MHz)

Incidence visuelle

Intégration de l'antenne	Seule la toiture est modifiée, trois antennes seront installées et insérées dans trois fausses cheminées en résine. Deux cheminées seront de teinte blanc perlé type RAL 1013, dito la teinte de l'édicule existant. Une troisième cheminée sera de teinte gris soie type RAL 7044, dito la teinte des cheminées existantes. Les antennes apparentes sont en résine polyester de teinte brun cuivré type RAL 8004, dito la teinte des mitrons existants.
Zone technique	Emplacement des baies et des coffrets : Sur la terrasse de l'immeuble.
Hauteur des antennes (par rapport au sol)	18,95 m

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Date de l'avis		Avis favorable <input type="checkbox"/>	Avis défavorable <input type="checkbox"/>
Motivation de l'avis			

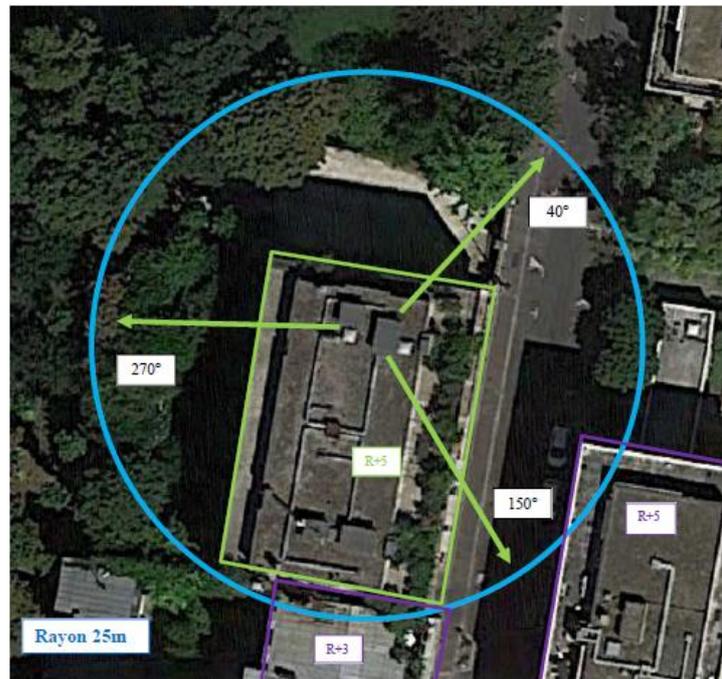
Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom	Adresse	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice (lobe limité à 3 dB/ puissance maximale) (Oui / Non)	Distance	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m et sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence de la fréquence correspondante dans le décret 2002-775 <small>Cf. guide DR 05 de l'ANER (processus d'utilisation optimale des sites radioélectriques)</small>
Lycée Victor-Duru	33 Boulevard des Invalides, 75007 Paris	NON	85M	1,94 % soit 0,7 V/m

- Remarque : La valeur indiquée en pourcentage est surévaluée par rapport au pourcentage réel de la valeur limite réglementaire applicable car le calcul de pourcentage est réalisé de manière simplifiée en divisant la valeur totale de champ par la valeur limite réglementaire applicable à la fréquence la plus basse parmi les fréquences déployées. Ainsi la valeur totale de champ a été divisée par 36 V/m

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :





Vue des Azimuts

